

Vivere

« MARRAINAGE » :

AVEZ-VOUS PENSÉ À
CONFIER VOTRE

ENFANT À NAÎTRE

À UNE PERSONNE DE
VOTRE ENTOURAGE ?

Vivere

15, rue Principale Nord
Montcerf-Lytton (Québec)
Canada J0W 1N0
Tél. : (819) 664-4909
Télec. : (819) 771-1764

**VOUS NE VOUS SENTEZ PAS
PRÊTE À ASSUMER LA
RESPONSABILITÉ DE VOTRE
ENFANT À NAÎTRE MAIS...**

**VOUS VOULEZ TROUVER UN
MOYEN DE LUI DONNER LA
VIE SANS AVOIR À VOUS EN
SÉPARER ?**

Il y a très probablement au moins une personne autour de vous qui se ferait **un plaisir** de vous aider à prendre soin de votre enfant en le prenant chez elle pour une période indéterminée : une tante, une sœur, une cousine, une grand-mère, votre mère, une amie ou une personne que vous connaissez en qui vous avez confiance, sachant que l'enfant est le vôtre et que vous pourrez le visiter autant que vous voulez et le reprendre quand vous le voudrez.

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER
D'UNE ALLOCATION**

L'État offre une **allocation spéciale**, si nécessaire, pour les foyers qui accueillent ainsi des enfants (« foyers nourriciers »).

Ainsi vous pourriez demeurer la mère de l'enfant, avoir autant, ou aussi peu, de contacts avec lui que vous le désirez, et vous libérer de la responsabilité financière ou autre pour laquelle vous ne vous sentez pas prête à ce stade-ci de votre vie.

Cette solution à la grossesse non planifiée ou difficile, appelée « **marrainage** », a été pratiquée très souvent par les générations précédentes et a fonctionné merveilleusement bien !

Chacun y gagne: la mère, l'enfant et l'heureuse personne aidante...

Pour informations :

- Au Québec : CLSC et Direction de la protection de la jeunesse
- Ailleurs au Canada : Centres de santé communautaire

N'ayez pas peur d'être parmi les « premières » à demander de telles allocations. Si votre marraine est dans le besoin, elle peut en bénéficier !

